



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AIN

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
Service de l'immigration et de l'intégration

Bourg-en-Bresse, le

21 SEP. 2015

Le préfet de l'Ain

à

- Madame et Messieurs les Sénateurs de l'Ain
- Messieurs les Députés de l'Ain
- Monsieur le Président du Conseil
départemental de l'Ain
- Mesdames et Messieurs les Maires de l'Ain
- Monsieur le Président de l'association des
des maires de l'Ain

en communication à :

- Madame la Sous-préfète de Belley
- Madame la Sous-préfète de Nantua
- Monsieur le Sous-préfet de Gex

Objet : Création d'une plate-forme interdépartementale d'instruction des demandes relatives à l'acquisition de la nationalité française à la préfecture du Rhône.

L'accès à la nationalité française est l'aboutissement d'un parcours d'intégration réussi, caractérisé par une adhésion aux valeurs et principes de la République.

Le dispositif d'accès à la nationalité française a fait l'objet depuis 2012 de travaux et de réflexions destinés à le rendre plus juste, plus transparent et plus efficace. Dans cette perspective, à l'issue d'une expérimentation entamée en septembre 2013, il a été décidé de généraliser la création de plates-formes à compter du 1er avril 2015, afin de garantir un examen des demandes de naturalisation cohérent et homogène, selon des critères identiques sur l'ensemble du territoire national.

C'est ainsi qu'à compter du 1er octobre 2015, toutes les missions relatives à l'instruction des demandes (enregistrement des dossiers et conduite des entretiens d'assimilation, élaboration des avis ou décisions) seront regroupées sur un site unique au sein du Service de l'Immigration et de l'Intégration (SII) à la préfecture du Rhône, à Lyon.

L'objectif de cette plate-forme qui concerne deux procédures -naturalisation et acquisition de la nationalité par déclaration à raison du mariage- est d'assurer un service à la fois harmonisé et plus rapide, grâce à la mutualisation des pratiques et des compétences des agents instructeurs.

.../...

La remise des décrets et des déclarations de nationalité à l'occasion des cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française restera toutefois de la compétence de la préfecture de l'Ain.

Pour constituer leur dossier, les postulants résidant dans l'Ain seront accompagnés dans leur démarche par l'ADSEA 01. Cette association est chargée de recevoir, conseiller et accompagner les demandeurs, mais également de vérifier la complétude de leur dossier et de gérer le planning des rendez-vous à la plate-forme de Lyon, en vue de l'enregistrement de leur demande et l'entretien d'assimilation.

Dans le cadre de cette réorganisation, les candidats à la nationalité française sont invités à contacter, depuis le 14 septembre 2015, l'une des deux antennes suivantes de l'ADSEA 01 :

ADSEA 01 Bourg-en-Bresse
12 place Carriat
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél : 06 82 79 64 31

OU

ADSEA 01 Oyonnax
7 place Vaillant Couturier
01100 OYONNAX
Tél : 06 84 78 66 81

Des dispositions ont été prises pour garantir le traitement des dossiers transmis à la préfecture de l'Ain, avant l'ouverture de la plate-forme.

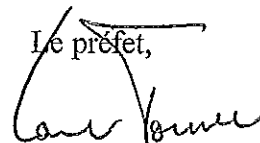
Il est rappelé enfin, que les formulaires réglementaires de demande et toutes informations relatives aux procédures d'accès à la nationalité française, sont disponibles sur le site internet départemental de la préfecture de l'Ain (www.ain.gouv.fr) ainsi que sur le site www.service-public.fr.

Mes services sont également à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Une provision de dépliants destinés à l'information de vos administrés vous sera très prochainement adressée sous pli séparé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

Le préfet,



Laurent TOUVET

**D E M A N D E R
LA NATIONALITÉ
F R A N Ç A I S E**



**Création d'une PLATE-FORME INTERDÉPARTEMENTALE
de la NATURALISATION à la PRÉFECTURE DU RHÔNE
à compter du 1^{er} OCTOBRE 2015**

Les demandes de naturalisation et les déclarations d'acquisition de la nationalité française par mariage par les demandeurs domiciliés dans l'Ain, l'Ardèche, la Loire et le Rhône sont désormais instruites par une plate-forme interdépartementale située à la préfecture du Rhône, à Lyon.

Vous résidez dans le département de l'Ain.

Avant toute autre démarche vous devez prendre contact avec l'Association de sauvegarde de l'enfant à l'adulte de l'Ain (ADSEA 01).

Cette association se chargera de :

- vous accompagner et vous aider dans la construction de votre dossier ;
- vérifier la complétude de votre dossier ;
- prendre un rendez-vous à la plate-forme de Lyon pour l'enregistrement de votre dossier et votre entretien d'assimilation

Vous devez contacter

l'une des deux antennes suivantes de l'ADSEA 01 :

ADSEA 01 Bourg-en-Bresse

12 place Carriat
01000, BOURG-EN-BRESSE
Téléphone : 06 82 79 64 31

ADSEA 01 Oyonnax

7 place Vaillant Couturier
01100, OYONNAX
Téléphone : 06 84 78 66 81

Le dépôt des dossiers à la plate-forme de Lyon se fait uniquement par rendez-vous. Pour toute information, vous devez contacter exclusivement l'une des deux antennes ci-dessus. **A compter du 1er octobre 2015, les accueils "naturalisation" de la préfecture et des sous-préfectures de l'Ain sont fermés.**